

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

333
DECRET D/2017/..... /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CADRES AU MINISTERE DE LA
DEFENSE NATIONALE.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2014/091/PRG/SGG du 11 avril 2014, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;

DECRETE :

Article 1^{er} : *Les cadres dont les nom suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :*

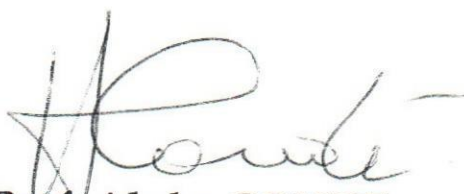
*1. Conseiller Juridique : **Monsieur Abdoulaye Touré**, Juriste, précédemment membre de la Commission de Suivi de la Réforme du Secteur de Sécurité ;*

*Directeur de l'Information et des Relations Publiques des Armées : **Monsieur Aladji Cellou Camara**, Journaliste ;*

2. *Directeur Adjoint de l'Information et des Relations Publiques des Armées: **Commandant Mohamed Kassé** en service à la Direction de la Presse Militaire;*

Article 2: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Conakry, le 20 DEC. 20172017



Prof. Alpha CONDE